

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Arrêté du 24 avril 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites des concours externe et interne pour le recrutement de contrôleurs des affaires maritimes spécialité « navigation et sécurité »

NOR : EQUIP0751787A

Par arrêté du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer en date du 24 avril 2007, est autorisée au titre de l'année 2007, l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement de contrôleurs des affaires maritimes spécialité « navigation et sécurité ».

La date de clôture des inscriptions est fixée au 22 juin 2007.

Les épreuves écrites se dérouleront les 9 et 10 octobre 2007.

Le nombre total de postes offerts aux concours fera l'objet d'un arrêté du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Nota. – 1. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- sur internet à l'adresse : www.equipement.gouv.fr, onglet « nous rejoindre » puis « recrutement » ;
- via l'intranet du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer à l'adresse : <http://intra.dgpa.i2/> ;
- par téléphone, lettre ou visite :

a) Pour les personnes n'habitant pas Paris (75), auprès d'une direction départementale de l'équipement (DDE), d'une direction départementale des affaires maritimes (DDAM) ou direction régionale des affaires maritimes (DRAM) ;

b) Pour les personnes habitant Paris (75), auprès de la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France (DREIF), bureau de la formation et des concours, 21-23, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, téléphone : 01-40-61-82-85.

2. La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au vendredi 22 juin 2007.

L'inscription s'effectue :

a) Par téléinscription directe :

- via internet à l'adresse : www.equipement.gouv.fr / onglet « nous rejoindre » puis « recrutement » ;
- via l'intranet du ministère à l'adresse : <http://intra.dgpa.i2/> ;

b) Soit par envoi postal des dossiers d'inscription.

Le dossier papier peut être téléchargé sur internet et sur intranet aux adresses ci-dessus (en *a*) ou obtenus aux adresses citées en 1 (*a* et *b*) (DDE, DDAM, DRAM, DREIF).

Pour recevoir un dossier papier par courrier, joindre impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, libellée au nom et à l'adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour une lettre d'un poids de 200 grammes. A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

Toute demande d'inscription sur papier sera obligatoirement présentée sur les formulaires spécifiquement établis pour ces concours. Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives éventuelles devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date du vendredi 22 juin 2007 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse indiquée dans la notice explicative.

Tout dossier papier parvenant au bureau RCF 2 recrutement dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au vendredi 22 juin 2007 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.

Pour la téléinscription directe, suivre les indications fournies sur les sites internet et intranet ; la date limite pour la téléinscription est le vendredi 22 juin 2007 à minuit, heure de Paris.